

CONSEIL MUNICIPAL
11 avril 2023

Le cinq avril deux mil vingt-trois, convocation du Conseil Municipal en séance ordinaire pour le onze avril deux mil vingt-trois à vingt heures, salle de la Mairie.

Ordre du jour :

- 1- Vote du BP 2023 - Budget principal
- 2- Vote des taux des taxes directes locales
- 3- Vote des subventions 2023
 - CCAS
 - Associations
- 4- Fixation des différents tarifs publics et redevances
 - Location des salles du Centre Espace
 - Location du gymnase
 - Location du stade
 - Location du podium
 - Location du barnum
 - Redevances pour enlèvement des déchets avec mise à disposition de benne ou remorque
 - Redevances photocopies
 - Concessions de terrains dans les cimetières
 - Concessions au columbarium
 - Tarifs d'entrée au centre aquarécricatif
- 5- Vote du BP 2023 - Assainissement
- 6- Redevance d'assainissement 2023
- 7- Vote du BP 2023 - Lotissement
- 8- Vote du BP 2023 – Usine Relais
- 9- Demande de subvention au titre des amendes de Police
- 10- Suppression et création d'emploi permanent
- 11- Consultation pour fourniture des repas au restaurant scolaire
- 12- Questions diverses
- 13- Informations

Le Maire,

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, à vingt heures

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre de huit membres, salle de la mairie, sous la présidence de M. Gérard FERRIÈRE, Maire.

Présents : M. FERRIÈRE – M. MICHARD – M. ANDRÉ – Mme MARTIN – M. NOWAK – M. SIMONIN – M. POMMEREUL – Mme AUBERGER.

Procurations : Mme SURRE à M. ANDRE - Mme MINAUD à M. SIMONIN - Mme MEYRONNEINC à M. MICHARD - Mme TOURNU à M. FERRIERE - M. BATISSE à Mme AUBERGER.

Absents excusés : Mme SURRE – Mme MINAUD – Mme MEYRONNEINC – Mme TOURNU – M. BATISSE.

Absent : M. CHANDAT

Monsieur SIMONIN a été nommé secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 17 mars 2023.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° 20230411_001

Déposée en Sous-Préfecture le 18.04.2023 et affiché le 17.04.2023

Le Conseil Municipal :

Vote à 11 voix pour et 2 abstentions les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2023

Investissement

Dépenses	567 566.03
Recettes	575 141.03

Fonctionnement

Dépenses	1 889 931.21
Recettes	1 889 931.21

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	651 650.03 (dont 84 084.00 € de RAR)
Recettes	651 650.03 (dont 76 509.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	1 889 931.21 (dont 0.00 € de RAR)
Recettes	1 889 931.21 (dont 0.00 € de RAR)

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2023

Délibération n° 20230411_002

Déposée en Sous-Préfecture le 14.04.2023 et affiché le 17.04.2023

Vu le projet du budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 889 931.21 € et pour l'investissement à 651 650.03 € sans recours à l'augmentation des impôts ;

Vu la présentation de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après délibération par 11 voix pour et 2 abstentions **vote** les taux des taxes directes locales sans augmentation, à savoir :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 33.13 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 24.95 %
- Taxe d'habitation (TH) : 18.48 %

SUBVENTION 2023 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération n° 20230411_003_1

Déposée en Sous-Préfecture le 14.04.2023 et affiché le 17.04.2023

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité **vote** une subvention de 2 000 € au titre de l'exercice 2023 au Centre Communal d'Action Sociale.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 657362 du budget 2023.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Délibération n° 20230411_003_2

Déposée en Sous-Préfecture le 14.04.2023 et affiché le 17.04.2023

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal par 7 voix pour, 1 abstention et 5 voix contre, **vote** les subventions 2023 aux associations et organismes dont la liste et les montants figurent au budget 2023 pour un montant global de 13 000 €.

Le Conseil Municipal précise que chaque association bénéficiaire devra obligatoirement fournir les pièces comptables de l'exercice et administratives légales afin de percevoir la subvention.

Les dépenses correspondantes seront inscrites à l'article 6574 du budget 2023.

FIXATION DES TARIFS ENERGIE POUR LE CENTRE ESPACE

Délibération n° 20230411_004_1

Déposée en Sous-Préfecture le 14.04.2023 et affiché le 17.04.2023

Suite aux nouveaux contrats de fourniture de gaz et d'électricité, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de fixer les nouveaux tarifs des frais d'électricité et de gaz qui seront facturés aux locataires des salles du Centre Espace.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

Considérant les nouveaux tarifs de fourniture de gaz et d'électricité payés par la collectivité pour le Centre Espace,

- **Fixe** les prix de l'électricité et du gaz à facturer aux locataires des salles du Centre Espace :
 - Electricité : 0.12 €/Kwh
 - Gaz : 0.13 €/Kwh

Les recettes correspondantes seront encaissées à l'article 70878 du budget 2023.

TARIFS DES LOCATIONS, REDEVANCES DIVERSES, CONCESSIONS CIMETIERES, DROITS D'ENTREE PISCINE

20230411_004_2

Affiché le 17.04.2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs, redevances et droits d'entrée suivants :

- Location des salles du Centre Espace
- Location du gymnase
- Location du podium
- Location du barnum
- Photocopies
- Concessions dans les cimetières
- Droits d'entrée au Centre aquarécricatif

REDEVANCE POUR ENLEVEMENT DES DECHETS

Délibération n° 20230411_004_3

Déposée en Sous-Préfecture le 14.04.2023 et affiché le 17.04.2023

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de réévaluer les tarifs de mise à disposition des remorques et de la benne attelée pour l'enlèvement des déchets végétaux, gravats de démolition (hors terrassement), et déchets divers à compter du **1^{er} mai 2023** comme suit :

- Remorque grise (6 m3)
 - Mono-déchets : 40 €
 - Multi-déchets : 80 €
- Remorque rouge (10 m3)
 - Mono-déchets : 60 €
 - Multi-déchets : 120 €
- Benne attelée : 30 €

Les produits correspondants seront encaissés à l'article 70612 du budget 2023.

LOCATION DU BARNUM

Délibération n° 20230411_004_4

Déposée en Sous-Préfecture le 14.04.2023 et affiché le 17.04.2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la location du barnum est gratuite pour les associations villefranchoises et de 150 € pour les associations extérieures à la commune (délibération n° 20220413_005_4 du 13.04.2022).

Aucune location n'est consentie aux particuliers.

Toutefois, suite à une demande, il propose au Conseil Municipal, d'autoriser la location du barnum qui serait monté au jardin public à côté du Centre Espace, à l'occasion de mariage, à la condition que les demandeurs soient locataires des salles du Centre Espace.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **décide** :

- La location du barnum aux associations extérieures à la commune au tarif de 150 €
- La mise à disposition gratuite pour les associations villefranchoises

- La location du barnum dans le cadre de mariage qui sera installé à côté du Centre Espace à la condition que le demandeur soit locataire des salles du Centre Espace, et dont le tarif est fixé à 150 €.

Les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 7083 du budget 2023.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération n° 20230411_005

Déposée en Sous-Préfecture le 18.04.2023 et affiché le 17.04.2023

Le Conseil Municipal :

Vote à 13 voix pour les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2023

Investissement

Dépenses	42 056.56
Recettes	111 810.56

Fonctionnement

Dépenses	207 851.25
Recettes	207 851.25

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	151 056.56 (dont 109 000.00 € de RAR)
Recettes	151 056.56 (dont 39 246.00 € de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	207 851.25 (dont 0.00 € de RAR)
Recettes	207 851.25 (dont 0.00 € de RAR)

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2023

Délibération n° 20230411_006

Déposée en Sous-Préfecture le 14.04.2023 et affiché le 17.04.2023

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** de réviser le tarif de la redevance d'assainissement au titre de l'année 2023 ainsi :

- Charges administratives fixes : 22 €
- Redevance proportionnelle à la consommation d'eau : 0.94 € /m³
- Redevance modernisation des réseaux (à reverser à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne) : 0.16 € /m³

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2023 :

- A l'article 70611 pour la redevance communale
- A l'article 706121 pour la redevance de modernisation des réseaux

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET LOTISSEMENT DU PRE DE LA CHAPELLE II

Délibération n° 20230411_007

Déposée en Sous-Préfecture le 18.04.2023 et affiché le 17.04.2023

Le Conseil Municipal :

Vote à 11 voix pour et 2 abstentions les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2023

Investissement

Dépenses	88 207.74
Recettes	88 207.74

Fonctionnement

Dépenses	126 981.53
Recettes	126 981.53

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	88 207.74 (dont 0.00 € de RAR)
Recettes	88 207.74 (dont 0.00 € de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	126 981.53 (dont 0.00 € de RAR)
Recettes	126 981.53 (dont 0.00 € de RAR)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET USINE RELAIS

Délibération n° 20230411_008

Déposée en Sous-Préfecture le 18.04.2023 et affiché le 17.04.2023

Le Conseil Municipal :

Vote à 11 voix pour et 2 abstentions les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2023

Investissement

Dépenses	409.99
Recettes	409.99

Fonctionnement

Dépenses	79 068.35
Recettes	79 068.35

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	409.99 (dont 0.00 € de RAR)
Recettes	409.99 (dont 0.00 € de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	79 068.35 (dont 0.00 € de RAR)
Recettes	79 068.35 (dont 0.00 € de RAR)

AMENAGEMENT RD 16 ET 33 RENFORCANT LA SECURITE ROUTIERE

Délibération n° 20230411_009

Déposée en Sous-Préfecture le .04.2023 et affiché le 17.04.2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les services du Conseil Départemental vont procéder à la réfection des chaussées sur la RD 16 (Avenue du 8 Mai 1945 et Rue Albert Camus) du carrefour central à la sortie d'agglomération et sur la RD 33 (Avenue Louis Pasteur) du carrefour central à la sortie d'agglomération.

Afin d'améliorer la sécurité routière sur les 2 voies où la vitesse des véhicules est souvent excessive, il propose la réalisation de deux plateaux surélevés, un sur chaque voie, en concertation avec les services techniques départementaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

Considérant la nécessité de trouver des solutions efficaces afin de réduire la vitesse sur les RD 16 et 33 ;

- **Décide** de faire réaliser deux plateaux surélevés, l'un sur la RD 16 entre les numéros 7 et 9 de la rue Albert Camus et le second sur la RD 33 au niveau du carrefour de l'impasse des Vergers.
- **Accepte** le devis de la Société COLAS 183, rue de Stalingrad 03630 Désertines pour un montant de 22 485.90 € HT
- **Autorise** le Maire à solliciter une demande d'aide départementale au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière, année 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : SUPPRESSION EMPLOI PERMANENT

Délibération n° 20230411_010_1

Déposée en Sous-Préfecture le 14.04.2023 et affiché le 17.04.2023

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au Conseil Municipal de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

Vu l'avis du comité social territorial du 9 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- De supprimer l'emploi d'attaché pour la fonction de secrétaire de mairie après avis du comité social territorial (ex-comité technique)
- Le tableau des effectifs est mis à jour selon l'annexe 1 de cette délibération

CREATION EMPLOI PERMANENT

Délibération n° 20230411_010_2

Déposée en Sous-Préfecture le 14.04.2023 et affiché le 17.04.2023

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au Conseil Municipal de créer un emploi permanent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- De créer un emploi permanent de rédacteur pour la fonction de secrétaire de mairie pour une durée hebdomadaire de 35h, le recrutement est ouvert aux fonctionnaires mais aussi aux contractuels.

L'agent devra justifier d'une qualification ou d'une expérience nécessaire à l'exercice de sa mission.

SI CONTRACTUEL : La rémunération de l'agent contractuel sera calculée en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle et par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter pour répondre aux besoins permanents de la commune
- Les dépenses afférentes à ce recrutement sont inscrites au budget
- Le tableau des effectifs est mis à jour selon l'annexe 1 de cette délibération

FOURNITURE DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE : CONSULTATION

Délibération n° 20230411_011

Déposée en Sous-Préfecture le 18.04.2023 et affiché le 17.04.2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat avec la société Saveurs et Traditions du Bocage (STB) pour la fourniture des repas au restaurant scolaire se termine le 31 août 2023.

En conséquence, il y a lieu de procéder à une nouvelle consultation.

Monsieur MICHARD, adjoint, présente au Conseil Municipal le cahier des charges pour la fourniture des repas au restaurant scolaire pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Valide** le cahier des charges présenté
- **Accepte** le règlement de la consultation
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer la consultation

QUESTIONS DIVERSES

- M. POMMEREUL demande l'avancée du dossier concernant la réouverture de la pizzeria. Monsieur le Maire indique que le projet est toujours d'actualité et que les négociations avancent entre le porteur de projet et Allier Habitat.

INFORMATIONS

- Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Romain GUITONNY, adjoint technique titulaire aux services techniques, a fait une demande de disponibilité d'une année à compter du 1^{er} juin 2023. Un nouvel agent va être recruté à cette date pour remplacer M. GUITONNY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.